

LA SALLE PASSY BUZENVAL

Ass. de Gestion-Pensionnat
50 avenue Otis Mygatt
92508 RUEIL MALMAISON

cabinet
CAZELLES-KAHN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

18, avenue de Villiers
75017 Paris

Tél. : 01 43 80 58 23
Fax : 01 43 80 99 20

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE PARIS. SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES MEMBRE DE LA
COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS.

cabinet
CAZELLES-KAHN

Sommaire

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>----- B I L A N -----</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>----- RESULTAT -----</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>6</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>7</i>
<i>----- A N N E X E -----</i>	<i>8</i>
<i>Informations générales et faits significatifs</i>	<i>9</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>11</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association suivante : **LA SALLE PASSY BUZENVAL** relatifs à l'exercice du **01/09/2022** au **31/08/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	40 685 208 euros
Chiffre d'affaires :	12 296 323 euros
Résultat net comptable :	1 493 726 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 19/12/2023

Signature

Florence CAZELLES-KAHN
Expert-Comptable



Etats financiers au 31/08/2023

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2023			31/08/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	27 620	27 620		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	71 539	17 827	53 712	50 841
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	14 916 349	1 469 477	13 446 872	4 608 415
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 012 253	1 689 752	322 501	436 476
	Autres immobilisations corporelles	30 688 303	16 703 030	13 985 273	14 803 606
	Immobilisations corporelles en cours	3 373 372		3 373 372	5 538 464
	Avances et acomptes	92 373		92 373	401 787
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations				2 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	323		323	323	
Prêts	255 595		255 595	250 225	
Autres immobilisations financières	14 601		14 601	14 601	
TOTAL (I)	51 452 327	19 907 706	31 544 621	26 106 739	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	37 209	33 488	3 721	6 593
	Avances et Acomptes versés sur commandes	51 217		51 217	32 630
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	398 110	24 927	373 183	386 076
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 492 498		2 492 498	3 128 811	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 014 456		1 014 456		
DISPONIBILITES	5 042 840		5 042 840	11 005 332	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	162 671		162 671	120 482
	TOTAL (II)	9 199 001	58 414	9 140 587	14 679 925
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	60 651 328	19 966 120	40 685 208	40 786 664	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			25 129	24 615	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2023	31/08/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	11 243 321	11 243 321
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 549 275	1 616 588
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	8 403 360	8 403 360	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 493 726	1 932 686	
	Total des fonds propres (situation nette)	24 689 682	23 195 956
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 298 415	4 774 190
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 298 415	4 774 190
	Total des fonds propres	28 988 096	27 970 146
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	70 000	79 969
	Provisions pour charges	348 928	284 414
	Total des provisions	418 928	364 382
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 066 134	8 877 806
	Emprunts et dettes financières divers	58 640	78 059
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	350 270	323 135
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 030 973	2 292 693
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	653 627	729 700
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 318	31 318	
Autres dettes	46 193	36 649	
Produits constatés d'avance	41 028	82 774	
	Total des dettes	11 278 183	12 452 136
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	40 685 208	40 786 664
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 493 725,86	1 932 686,29
	(1) Dont à moins d'un an	3 686 122	4 062 867
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Etats financiers au 31/08/2023

Compte de résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	28 092	31 207
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	12 268 231	11 253 177
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 141 972	3 140 734
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		3 950
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	26 041	27 747
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	70 410	270 937	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	19 510	22 044	
	Total des produits d'exploitation	15 554 256	14 749 796
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	23 410	11 885
	Variation de stock	3 273	2 184
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	6 158 711	5 521 232
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	374 198	369 287
	Salaires et traitements	3 485 207	3 384 515
	Charges sociales	1 530 448	1 415 602
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 402 316	2 221 533
	Dotation aux provisions	84 725	42 539
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	98 824	47 232	
	Total des charges d'exploitation	14 161 113	13 016 009
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 393 143	1 733 787

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2023

31/08/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 393 143	1 733 787
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35 509	22 721
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	35 509	22 721
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	131 092	143 566
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	131 092	143 566
RESULTAT FINANCIER		(95 583)	(120 845)
RESULTAT COURANT avant impôts		1 297 560	1 612 941
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	59 116	23 532
	Sur opérations en capital	308 885	503 777
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	368 000	527 309
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	17 424	9 669
	Sur opérations en capital	121 017	142 940
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	138 441	152 609
RESULTAT EXCEPTIONNEL		229 559	374 699
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		33 393	54 954
TOTAL DES PRODUITS		15 957 765	15 299 825
TOTAL DES CHARGES		14 464 039	13 367 139
EXCEDENT ou DEFICIT		1 493 726	1 932 686
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		28 125	32 175
TOTAL		28 125	32 175
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		28 125	32 175
TOTAL		28 125	32 175

Etats financiers au 31/08/2023

ANNEXE

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

Objet social et périmètre d'activité :

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assurer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'association peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, l'apprentissage et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'association peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'association peut acquérir, aliéner tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Moyens mis en oeuvre :

Les ressources de l'association se composent :

- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

La gestion de ces ressources est effectuée par le conseil d'administration conformément aux buts poursuivis par l'association et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Compte rendu est fait à l'assemblée générale ordinaire.

Il est tenu une comptabilité conforme à la législation en vigueur et au plan comptable adapté à l'Enseignement privé avec présentation d'un compte de résultat et d'un bilan dont copie est adressée, dans le mois qui suit l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice, à l'Udogec, ou en l'absence de celle-ci, à l'Urogec.

La durée de l'exercice social est de 12 mois. L'exercice commence le 1er septembre pour être clôturé le 31 août.

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

Faits significatifs de l'exercice :

- Des travaux ayant débuté sur l'exercice 2019/2020 sont toujours en cours au 31/08/2023 :

* Remplacement SSI (389 778€)

- Des travaux ayant débuté sur l'exercice 2020/2021 sont toujours en cours au 31/08/2023 :

* Campus B1 (2 857 658€)

- D'autres travaux sont en cours au 31/08/2023 :

* Réfection de la cour des 6èmes (125 936€)

- L'AGPP s'est engagée depuis l'exercice 2019/2020 dans un Plan Pluriannuel d'Investissements échelonné sur 7 ans pour un montant global de 22,9 M€. A ce titre 7,1 M€ de travaux ont été engagés sur l'exercice 2022/2023 dont 2,5M€ sont liés à la fin des travaux de la nouvelle restauration. Ledit plan est financé sur les fonds propres de l'association. Au 31/08/2023, 19,5M€ ont été engagés sur le PPI.

- La société PB Solutions qui avait été créée dans un objectif de filialisation des activités lucratives de l'association a été dissoute et le mali de liquidation en découlant s'est élevé à 25 577€.

- L'AGPP a créé une sectorisation analytique en ses comptes pour ses activités lucratives.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **40 685 208** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **15 957 765** euros et un total **charges** de **14 464 039** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 493 726** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2022** et finit le **31/08/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et suivant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fédération Nationale des OGEC (FNOGEC), la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Provision d'indemnité de départ volontaire à la retraite

Conformément aux préconisations de la FNOGEC, l'association comptabilise les engagements de retraite du personnel salarié.

Le mode de calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite que l'association serait amenée à payer lors des départs volontaires à la retraite des salariés est fonction des éléments suivants:

- départ volontaire du salarié
- âge à la clôture de l'exercice concerné
- ancienneté à la clôture de l'exercice
- convention collective
- rémunération mensuelle à la date de clôture
- nombre d'années restant à effectuer par le salarié entre la clôture de l'exercice et son départ à la retraite

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Selon la convention collective applicable, les modalités de départ en retraite ont été mises à jour et la provision est calculée selon les modalités suivantes :

- 0,5 mois de salaire avant 5 ans d'ancienneté,
- 1 mois de salaire entre 5 et 10 ans d'ancienneté,
- 1,5 mois de salaire entre 10 et 15 ans d'ancienneté,
- 2 mois de salaire entre 15 et 20 ans d'ancienneté,
- 2,5 mois de salaire entre 20 et 25 ans d'ancienneté,
- 3 mois de salaire entre 25 et 30 ans d'ancienneté,
- 3,5 mois de salaire entre 30 et 35 ans d'ancienneté,
- 4 mois de salaire au-delà de 35 ans d'ancienneté.

Dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite des salariés, l'indemnité est soumise à charges sociales.

Les salariés qui relèvent d'une autre convention collective ou d'un statut particulier, sont également inclus dans le calcul de la provision, dans le respect des textes réglementaires qui leur sont applicables.

L'AGPP comptabilise la provision pour indemnité de départ en retraite des salariés de plus de 50 ans, ainsi au 31/08/2023 la provision s'élève à 348 928€.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien (cf détail ci-dessous).

Les investissements qui ont fait l'objet d'une convention de financement avec la Région ou le Département sont repris selon la durée d'amortissements correspondant aux investissements.

1 - Contructions et agencements

- Structure (gros oeuvre) : 20 à 30 ans
- Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures : 15 à 30 ans
- Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages,...) : 10 à 20 ans
- Menuiseries intérieures, parquets, escaliers : 10 à 15 ans
- Plomberie, chauffage, ventilation : 10 à 15 ans
- Plâtrerie : 10 à 15 ans
- Electricité : 10 à 15 ans
- Maçonnerie : 20 à 25 ans

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2 - Matériels

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage non subventionné : 2 à 20 ans
- Matériel de cuisine (équipement léger) : 1 à 2 ans
- Matériel musical : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier divers : 3 à 5 ans
- Matériel pédagogique : 3 à 15 ans
- Matériel financé par la taxe d'apprentissage : 1 à 10 ans
- Matériel subventionné : 2 à 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 15 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les contrats de capitalisation sont évalués à la clôture et peuvent donner lieu à dépréciation.

Produits constatés d'avance

Le reliquat de la Taxe d'apprentissage non consommée sur l'exercice est comptabilisé en Produits constatés d'avance.